

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2009

OUVERTURE À LA CONCURRENCE DES JEUX D'ARGENT EN LIGNE - (n° 1860)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT**N° 923**présenté par
M. Blanc-----
ARTICLE 47

À la première phrase de l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 200 000 »,

le nombre :

« 90 000 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur matérielle.